

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1905)  
**Heft:** 52

**Artikel:** Le rempart de Soleure  
**Autor:** Berchem, Max van / Bouvier, Paul / Röthlisberger, William  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-624316>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sérieuse des cadres anciens au point de vue de l'esprit dans lequel ils ont été conçus et des techniques qui ont servi à les exécuter, non pas dans un but d'imitation servile, mais afin de renouer une tradition d'art qui supprime les tâtonnements et permette de créer librement dans un esprit nouveau, en rapport avec notre temps et nos œuvres. Rien ne nous empêchera ensuite d'enrichir encore cette tradition de techniques nouvelles, pourvu que nous apprenions à nous en servir judicieusement.

Il semble superflu de dire le rôle du cadre, et cependant il est si rarement bien compris. M. J. Adeline, dans son *Lexique des termes d'art*, nous dit que les cadres sont des *moulures de bois peintes ou dorées formant entourage — en carré ou en ovale — et qui sont destinées à isoler les peintures, dessins ou gravures.*

Il y a plus encore, il me semble ; un cadre ne doit pas seulement être un isolateur, mais un *lien* : il doit relier le champ du tableau à la paroi qu'il décore. Il est pour le tableau ce qu'est le piédestal pour la statue, et s'il ne s'agissait que d'isoler une statue, il suffirait de la monter sur une tige de fer. *Le cadre a donc un rôle essentiellement architectural.* Cette constatation nous fait toucher du doigt une grande lacune dans l'éducation d'un grand nombre de peintres et de sculpteurs (je pourrais même dire d'architectes!). Nous manquons de sens architectural ou, si vous préférez, de sens décoratif, ce qui du reste revient au même.

Le seul remède pour réagir contre cet état de choses consiste pour nous à mettre la main à la pâte, c'est-à-dire que l'artiste, comme je le disais plus haut, doit redevenir l'ouvrier d'art d'autrefois : *Fit fabricando faber.* La matière est généreuse ; elle livre tous ses secrets à celui qui se donne la peine de la travailler et de l'asservir. Cette communion entre l'esprit et la matière est la source la plus vaste et la plus féconde de l'invention créatrice : c'est la matière qui enseigne son langage à l'esprit.

(A suivre.)

Th. DELACHAUX.

## Le rempart de Soleure.

Nous reproduisons ici à ce sujet la plus grande partie d'un article du *Journal de Genève*. Il renseignera nos lecteurs sur l'histoire et sur l'intérêt de ce monument dont l'opinion, vigoureusement soulevée, réclame la conservation :

### Le bastion de Soleure.

Les remparts de Soleure, témoins de tous les âges, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, formaient naguère encore un ensemble unique dans notre petit pays, sinon par l'étendue, du moins par la variété des formes et du style. Puis,

vint le jour où Soleure, s'avisant elle aussi de vouloir grandir, éprouva, comme ses sœurs, la gêne de son étroite ceinture. Vers 1835, elle abattit une partie des bastions qui l'enserraient sur les deux rives de l'Aar et détruisit les pittoresques travaux d'art qui baignaient leur pied dans la rivière, ainsi la porte du vieux pont et, sur l'autre bord, le petit *Hürligthurm*. En 1857, elle démolit sa belle tour arrondie du *Katzensteg*, bâtie au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1871, elle rasa sa porte extérieure de Bienne, dont la noble ordonnance, de style Louis XIV, a disparu sans laisser la moindre trace. En 1877, elle sacrifia sa porte du faubourg et l'imposante tour carrée qui lui donnait passage. L'année suivante, les vieux ponts de l'Aar allaient rejoindre, avec tant d'autres, ces débris du passé dans les souvenirs des vieux Soleurois. Rappelons-nous qu'en 1880, le bastion de Saint-Ours, auquel nos amis de Soleure se défendent aujourd'hui de vouloir toucher, fut menacé sérieusement et que le *Journal de Genève* (1<sup>er</sup> janvier 1881) se fit, alors déjà, l'écho de cette vive alerte ?

En dépit de leurs mutilations successives, les remparts de Soleure ont encore une fière allure et font bravement face au danger. Sur le bord de l'Aar, le *Krumme Thurm* dresse, à côté du viaduc de la voie ferrée, sa fine silhouette du XV<sup>e</sup> siècle. Vers le Jura, les puissants massifs de la porte de Bâle, du *Riedholzthurm* et du *Burrishurm*, élevés au XVI<sup>e</sup> siècle pour le tir des nouvelles armes à feu, sont de précieux témoins que Viollet-le-Duc n'a pas dédaigné de signaler, à côté des fortifications classiques de Schaffhouse. Enfin, les derniers restes des bastions à la Vauban, bâtis de 1667 à 1727 sur les plans d'ingénieurs français, le bastion de Saint-Ours, le bastion du *Krumme Thurm* et la *Turnschanze*, rappellent le temps où Soleure jouait un rôle important dans nos relations avec la France.

C'est la *Turnschanze*, précisément, que vient de condamner un vote du Grand Conseil. Nous ne reviendrons pas sur les faits exposés par M. Philippe Godet dans la *Gazette de Lausanne*. Les échos de son vibrant coup de clairon, répercutés dans la Suisse entière, ont retenti jusqu'à l'étranger. Pour répondre à son appel, le *Journal de Genève* a, le premier, ouvert une souscription sur la généreuse initiative de la commission de l'Art public. Mais à quoi sert-il de souscrire, dira-t-on, si le rempart est déjà condamné ? Dans sa dernière lettre à la *Gazette*, M. Godet explique, mieux que nous ne saurions le faire, comment tout n'est pas perdu et pourquoi le bel élan qu'il a provoqué ne doit pas faire long feu. Tandis qu'on travaille, à Neuchâtel et ailleurs encore, il s'agit de trouver les 25,000 francs qui représentent à peu près la valeur intrinsèque de la *Turnschanze*. Il n'est pas nécessaire de *souscrire* dès aujourd'hui ; il suffit de *s'inscrire* au *Journal* pour une somme à verser, ou d'envoyer à M. Godet sa carte de visite, annotée d'un simple chiffre, pour qu'il sache, au moment voulu, sur quelle somme il peut compter : « En avant les promesses par carte de visite ! » On ne saurait rien imaginer de plus simple ni de plus suggestif.

Max van BERCHEM.

Voici le texte de la pétition adressée aux autorités soleuroises, au sujet du rempart en question, par la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses :

« Les soussignés, tous membres de la Société suisse des Peintres, Sculpteurs et Architectes, approuvent énergique-

ment la campagne entreprise dans les journaux en faveur du Turnschänzli de Soleure et sont pleins de confiance dans les autorités de la Ville qui sauront certainement faire respecter ce beau et vénérable bastion.»

Le Comité central avait organisé la pétition parmi les sections par l'envoi de la circulaire suivante :

**Circulaire adressée aux membres de la Société suisse des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses.**

Chers collègues,

Vous aurez sans doute entendu quelque peu du bruit qui se fait autour des paisibles remparts de Soleure.

Il s'agirait, paraît-il, d'en aliéner une partie au profit d'un grand bâtiment qu'on mettrait sur l'emplacement de la partie du vieux bastion situé sur la rive droite de la rivière et qu'on appelle « Turnschänzli ».

Or, ce morceau de rempart est non seulement vieux, très vénérable et pittoresque, mais vraiment beau; de là le cri d'alarme et la campagne menée avec beaucoup d'à propos et d'entrain par de très bons esprits dans de très bons journaux.

Votre Comité central s'est alors demandé s'il n'y avait pas lieu pour les membres d'une Société d'artistes de prendre part au combat ou tout au moins de faire acte de présence devant le front par une vigoureuse pétition enlevée d'enthousiasme et en quelques jours.

Il importe donc que chaque président de section en recevant le papier ci-joint le fasse circuler de son mieux et le retourne bien vite couvert de signatures au Comité central.

Inutile aussi de dire que cette pétition n'aura d'effet que si elle est déposée dans le plus bref délai.

Neuchâtel, 17 mars 1905.

LE COMITÉ CENTRAL.

La pétition est revenue au Comité central signée de la plus grande partie des membres de notre Société. Elle a été envoyée le 8 avril 1905 aux autorités soleuroises par le vice-président, accompagnée de la lettre suivante :

Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil d'État du canton de Soleure.

Messieurs,

La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, consciente des difficultés au milieu desquelles se trouve bien souvent la Direction des Travaux publics des États et des villes, vis-à-vis de certains monuments historiques, conserve néanmoins l'espoir que les efforts combinés et la bonne volonté de tous aboutiront à maintenir en son état actuel la partie si intéressante des remparts du vieux Soleure, appelée Turnschänzli, dont il a été tant parlé en ces

derniers temps, et vous prie, Monsieur le Président et Messieurs, de bien vouloir agréer, avec l'expression de leur respect, l'assurance de leur considération distinguée.

Au nom de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses,

*Le Vice-Président :* Paul BOUVIER.

*Le Secrétaire :* William RÖTHLISBERGER.

## Une ligue pour la beauté.

A la suite d'un article vigoureux de la *Gazette de Lausanne*, intitulé « Les Cancers » et qui lui a valu de très nombreux témoignages de sympathie et d'approbation, son auteur, M<sup>me</sup> Burnat-Provins, a annoncé dans un second article son intention de fonder sous le nom de « Ligue pour la beauté » une association de défense des caractères et de la beauté de notre pays. En présence du grand nombre d'adhésions qu'elle a reçues immédiatement, M<sup>me</sup> Burnat-Provins a envoyé à tous ceux qu'elle peut supposer sympathiques à son entreprise la circulaire suivante :

### LIGUE POUR LA BEAUTÉ

La Tour-de-Peilz, 15 avril 1905.

M

Devant le nombre croissant des adhésions à la Ligue pour la beauté, je crois devoir, dès aujourd'hui, vous adresser cet aperçu préliminaire de la base sur laquelle je compte l'établir.

La Ligue se composera d'un Comité central et de Sections organisées dans toutes les localités où la chose sera possible.

Les membres disséminés seront rattachés à la section la plus proche.

Le but de notre association étant de protéger la Suisse tout entière, il sera procédé graduellement et méthodiquement à son extension.

Seront invités à en faire partie :

A la suite de M. le Président de la Confédération, Messieurs les membres du Conseil des États et du Conseil national.

Les autorités fédérales, cantonales et communales.

Toutes les sociétés déjà constituées qui s'occupent d'art, d'histoire, d'archéologie, de tourisme, de sport, etc., leurs membres s'inscrivant personnellement.

Messieurs les rédacteurs des Journaux.

Toutes les Sociétés d'étudiants.